

La Préfecture de Charente Maritime a ouvert, le 1er mars 2021, une enquête publique concernant le projet éolien de La Jarrie Audouin qui finira le 31 mars 2021. L'enquête publique a pour but d'assurer l'information du public. L'enquête publique est ouverte à tous sans restriction d'âge et de nationalité. Habitant ou non La Jarrie Audouin, le public peut exprimer ses observations et ses remarques. Il est extrêmement important d'y participer car plus nous serons nombreux à exprimer notre désaccord avec ce projet, plus le commissaire enquêteur devra en tenir compte

Lettre de Michel SOULARD Président de « Villeneuve la Comtesse Environnement »  
[VLC.Environnement@free.fr](mailto:VLC.Environnement@free.fr)

Monsieur le Maire de La Jarrie Audouin  
Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et les Conseillers Municipaux de La Jarrie Audouin,

Vous avez pris la responsabilité de réfléchir sur l'opportunité de faire implanter un parc industriel éolien sur la commune de La Jarrie Audouin, mais :

- Savez-vous que les promoteurs éoliens sont des entreprises privées qui ne font ni de l'écologie, ni du développement durable, mais de l'argent ? Ils ne font qu'installer des machines achetées en Allemagne, au Danemark ou en Espagne. C'est dans un schéma subventionné et non concurrentiel que l'électricité leur est rachetée 3 fois le prix de marché (chiffres 2020 dans le document joint). Sans cela ils n'existeraient plus. Ce sont nous, les consommateurs, qui payons la facture.
- Savez-vous que l'industrie éolienne n'est pas sans générer des pollutions importantes ? La fédération France Energie Eolienne qui regroupe les promoteurs éoliens a essayé de faire croire dans un film publicitaire que l'éolien ne polluait pas. Or le Jury de Déontologie de la Publicité en a « déduit qu'en employant une formule qui suggère une absence totale d'effets négatifs en termes de pollution (« propre ») et de sécurité en général (« sûre »), le film publicitaire, qui n'exprime pas avec justesse les conséquences de la production d'énergie éolienne, est de nature à induire en erreur le public sur la réalité écologique des actions de l'annonceur. » <https://www.jdp-pub.org/avis/france-energie-eolienne-internet-plainte-fondee/>
- Savez-vous que le projet en cours sur votre commune est un projet pilote qui est deux fois plus puissant que les plus grands parcs éoliens de Charente Maritime ? L'objectif des promoteurs est d'implanter ce type de parcs gigantesques dans d'autres communes de Charente Maritime. C'est la raison des largesses financières proposées.
- Savez-vous que la production électrique d'une éolienne est proportionnelle au cube de la vitesse du vent ? Ainsi avec un vent de 80 km/h, une éolienne de 3 MW produit environ 3 MW (vent violent selon Météo-France ), avec un vent de 40 km/h elle produit 8 fois moins, c'est à dire 0,375 MW et avec un vent de 20 km/h elle produit 64 fois moins, soit environ 0,046 MW. Donc, même si une éolienne tourne, sa production électrique peut être quasiment nulle. [http://www.meteofrance.fr/documents/10192/4219094/Vigilance\\_VentViolent.pdf](http://www.meteofrance.fr/documents/10192/4219094/Vigilance_VentViolent.pdf) et <https://energieplus-lesite.be/theories/eolien8/rendement-des-eoliennes/>
- Savez-vous que 227 éoliennes sont en opération, autorisées, en instruction ou en projet en Vals de Saintonge ? Vous n'en voyez aujourd'hui que 68, c'est à dire 1/3 de ce qui va

sortir de terre ! A court terme, 159 nouvelles éoliennes de plus seront construites (voir carte jointe)

- Savez-vous que ces 227 machines correspondent à une puissance de production 15 fois plus importante que celle nécessaire aux besoins électriques des Vals de Saintonge et plus que celle nécessaire pour tout le département de la Charente Maritime ? (voir carte jointe).
- Savez-vous que personne n'a demandé aux Vals de Saintonge une telle contribution, ni l'Etat, ni le Gouvernement, ni la Préfecture ? Ce sont uniquement les promoteurs éoliens qui mettent cette pression pour installer leurs machines dans le but unique de faire de l'argent.
- Savez-vous que plus de 1 500 tonnes de béton sont nécessaires pour les fondations d'une éolienne ? Ces centaines de socles déstructurent à jamais le sol et le sous-sol des terres agricoles. Rien que pour les Vals de Saintonge, plus de 350 000 tonnes de béton sont nécessaires à l'heure où le sable se raréfie.
- Savez-vous que le coût de démantèlement d'une éolienne est d'environ 500 000 € et que souvent il sera à la charge du propriétaire du terrain en fin de vie des éoliennes ? Donc, ces éoliennes et surtout leurs socles ne seront probablement jamais enlevés. Il n'est pas « durable » de laisser aux générations suivantes des friches industrielles gigantesques et des terres incultes. Il y a plusieurs années, c'était la principale inquiétude de Monsieur Jalon, Préfet de Charente Maritime, en signant les arrêtés d'autorisation. Or les premières friches industrielles apparaissent déjà dans le nord de la France.
- Savez-vous que le commissaire enquêteur pour le projet de Saint-Georges du Bois a donné un avis défavorable entre autres à cause du désistement de plusieurs propriétaires terriens devant les risques qu'ils prenaient avec le démantèlement des machines en fin de vie ?
- Savez-vous qu'avec ses dimensions gigantesques, le parc éolien de La Jarrie Audouin aura un impact très important sur votre commune et sur les communes avoisinantes à des kilomètres à la ronde. Beaucoup de communes voisines sont très inquiètes de l'apparition de ce projet monstrueux ...
- Savez-vous que les éoliennes tuent les oiseaux et les chauves-souris ? Chaque éolienne tue environ une dizaine d'oiseaux et une dizaine de chauves-souris par an. Avec 227 éoliennes, plus de 2 200 oiseaux et 2 200 chauves-souris seront tués chaque année en Vals de Saintonge. Je vous laisse évaluer les dizaines de milliers de cadavres pour le département de Charente Maritime.
- Savez-vous que les effets de l'éolien peuvent être nocifs pour les êtres vivants? Plus de 400 vaches sont mortes à Nozay : [https://actu.fr/pays-de-la-loire/puceul\\_44138/eoliennes-tueuses-pres-de-nozay-dans-la-ferme-des-potiron-la-400e-vache-est-morte-mi-decembre\\_38499386.html](https://actu.fr/pays-de-la-loire/puceul_44138/eoliennes-tueuses-pres-de-nozay-dans-la-ferme-des-potiron-la-400e-vache-est-morte-mi-decembre_38499386.html) et une agricultrice nantaise porte plainte contre l'Etat <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/sante-des-vaches-et-eoliennes-une-agricultrice-nantaise-porte-plainte-contre-des-ministres-7125938> .
- Savez-vous que les promoteurs éoliens vous expliqueront toujours qu'une éolienne de 200 m de hauteur aussi grande que la tour Montparnasse dans un paysage de plaine sans relief a un « impact faible et sans importance » ?

- Savez-vous que l'éolien détruit le tourisme rural et dévalorise l'immobilier de plus de 20 % ? N'est-ce pas l'amorce d'un exode rural, alors que le département essaye de redynamiser notre campagne ?
- Savez-vous que la colère gronde dans les Vals de Saintonge à cause de cette invasion dans nos campagnes ? Cette agitation dans nos paysages trouble, jour et nuit, notre qualité de vie et notre environnement paisibles, propres à la Charente Maritime.
- Savez-vous que Dominique Bussereau, président du Conseil Départemental de Charente-Maritime et Président de l'Assemblée des Départements, se référant aux projets de parcs éoliens prévus sur le département déclarait en 2019 « La Charente-Maritime est en danger de mort touristique ». Il poursuivait : « La majorité de cette assemblée considère que le seuil de l'inacceptable a été franchi dans le département... » Et D. Bussereau de dénoncer le fait que le sable utilisé pour les 1 500 tonnes de béton armé par éolienne est « prélevé dans les sables que nous essayons de protéger en particulier au large des Mathes ». <https://www.ddme.fr/2018/10/>
- Savez-vous qu'en 2019, Julien AUBERT, président de la Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale sur l'Impact Economique, Industriel et Environnemental des Energies Renouvelables sur la Transparence des Financements et sur l'Acceptabilité Sociale des Politiques de Transition Energétique (IEIEERTFASPTTE) a établi en 2019 que « la transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique ». <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RAPPANR5L15B2195-t1.html>
- Savez-vous que Marjolaine MEYNIER MILLEFERT, secrétaire de la même Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale sur l'IEIEERTFASPTTE, Députée La République en Marche de l'Isère, a ajouté lors du Colloque National Éolien en 2019 : "... comprendre que 80 % des gens qui vous disent que le développement des ENR électriques soutient la décarbonation et finalement la transition écologique en France je pense que ce n'est pas bon non plus parce que le jour où les gens vont vraiment comprendre que cette transition énergétique ne sert pas la transition écologique vous aurez une réaction de rejet de ces politiques en disant vous nous avez menti....". <http://www.epaw.org/echoes.php?lang=fr&article=n769>
- Savez-vous que cinq députés et deux sénateurs de Charente-Maritime ont adressé un courrier commun à la ministre de la Transition Écologique, Barbara POMPILI, pour l'alerter sur la saturation du développement de l'éolien dans le département ? Jean-Philippe ARDOUIN (LRM), Olivier FALORNI (PRG), Raphaël GERARD (LRM), Didier QUENTIN (LR), Frédérique TUFFNELL (MD[MoDem]&DA), Corine IMBERT (LR) et Daniel LAURENT (LR) soulignent « l'importance de définir un seuil local d'acceptabilité en matière de développement de l'éolien, » tout en affirmant être "résolument pour un développement national du mix énergétique". <https://www.francebleu.fr/infos/societe/deputes-et-senateurs-de-charente-maritime-interpellent-le-gouvernement-au-sujet-des-eoliennes-1609862605>
- Savez-vous que parlant des éoliennes, Dominique BUSSEREAU, Président du Conseil Départemental de Charente Maritime a récemment déclaré : «Il appartient à tous les élus locaux de se battre contre des projets qui détruisent notre patrimoine». <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/eoliennes-il-appartient-a-tous-les-elus-locaux-de-se-battre-contre-des-projets-qui-detruisent-notre-patrimoine-20200729>

· Savez-vous que, récemment, Barbara POMPILI, « la ministre de la Transition écologique et solidaire a déclaré (selon le tribunal administratif de Paris le 3 février 2021) que les énergies renouvelables ne contribuent pas à la réduction des gaz à effet de serre dans un « mémoire en défense » enregistré le 23 juin 2020... » <https://www.contrepoints.org/2021/02/18/391203-energies-renouvelables-et-effet-de-serre-sont-independants>

Maintenant vous savez ! Alors arrêtez ce massacre inutile à La Jarrie Audouin et en Vals de Saintonge avant qu'il ne soit trop tard et dites NON A CE PROJET ! Ne comptez pas sur la Préfecture de Charente Maritime pour arrêter ce projet, à partir du moment où le dossier est complet, l'Administration en autorisera la construction. C'est votre responsabilité d'élus face à l'avenir et la qualité de vie en Vals de Saintonge.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, je suis à votre disposition pour toute clarification.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et les Conseillers Municipaux, l'expression de mes sincères salutations.

Michel SOULARD

Président de « Villeneuve la Comtesse Environnement »

[VLC.Environnement@free.fr](mailto:VLC.Environnement@free.fr)